

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
à la séance du conseil intercommunal de la Police Nord Vaudois
du 11 novembre 2013

Monsieur le Président du conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le commission chargée d'examiner le préavis 04/2013. Prolongation du délai pour la validation du budget 2014, composée de Mmes Gloria Capt, Paulette Visinand et Corinne Verly (rapporteur) M. Tosetti étant excusé, s'est réunie le mercredi 6 novembre 2013 à Yverdon, en présence de M. Jean-Daniel Carrard, président du Codir, M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative et du Capitaine Richard Guillemin remplaçant du Commandant Pittet de la Police du Nord Vaudois.

La loi sur les communes (art 37) stipule que le budget doit être adopté par le Conseil Intercommunal 3 mois avant le début de l'exercice.

Toutefois au vu des délégations de compétences confiées à la Commune d'Yverdon-les-Bains s'agissant de l'élaboration du budget, cet état de fait se reproduira chaque année.
(adoption du budget par le conseil communal d'Yverdon-les-Bains entre autre)

En conclusion, la commission vous invite à valider le préavis 04/2013 report du délai octroyé pour la validation du budget du 30 septembre au 15 novembre, au plus tard et à pérenniser cette décision.

Pour la Commission

Le rapporteur


C. Verly

Les Commissaires :


G. Capt. 
P. Visinand